



Un regroupement de professionnels dédiés  
à l'entretien et à la préservation des arbres

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE  
D'ARBORICULTURE QUÉBEC INC.



## Considérations préliminaires sur la pratique d'haubanage

Conférence donnée par Bruno Paquet  
Société Internationale d'Arboriculture -Québec  
Blainville, le 15 mars 2007

La décision de procéder à l'haubanage d'une branche problématique plutôt qu'à son élagage complet nécessite un jugement solide et une expertise élaborée puisqu'elle peut avoir des conséquences sur le plan légal et sur celui de la responsabilité civile. Il en est de même s'il s'agit de procéder à la pose d'un haubanage rigide au niveau du tronc plutôt que d'abattre un arbre fissuré.

C'est d'ailleurs pourquoi il m'est apparu important de faire, en quelque sorte, une mise en garde dans le cadre de ce colloque traitant spécifiquement et *in extenso* de la pratique d'haubanage.

A mesure que les arbres vieillissent et augmentent en hauteur, en portée et donc en volume et en masse, des situations d'affaiblissement de la structure charpentière peuvent se présenter pour diverses raisons (bris, verglas, orages et vents violents, dépérissement, accidents, etc.) et requérir une intervention correctrice, sans pour autant justifier l'élagage drastique ou l'abattage des arbres concernés. Un arbre atteint rarement 50, 100 ou même 130 ans en milieu urbain sans rencontrer de circonstances préjudiciables à sa santé et portant atteinte à sa destinée possible.

Un arbre mature au feuillage dense peut présenter, malgré l'absence de branches mortes dans sa cime, de sérieux problèmes structuraux menaçant dans une certaine mesure son environnement immédiat. La possession d'une structure (la charpente du tronc et des branches primaires) qui ne fait l'objet d'aucun doute quant à son intégrité est fondamentale pour la conservation d'arbres localisés à proximité de cibles humaines et matérielles.

La pratique d'haubanage sera souvent utilisée dans le cas d'arbres et de spécimens âgés qu'il convient de préserver de manière sécuritaire afin de retarder le moment ultime de leur disparition.

Je ne m'étendrai pas sur les techniques modernes d'haubanage que vous aurez l'opportunité de revoir durant le reste de la journée avec des formateurs réputés riches d'une longue expérience de terrain et d'enseignement.

## CONTEXTE DU TERRAIN

Ainsi donc, dans le cours d'inspections municipales, de rencontres avec des clients éventuels, d'une évaluation monétaire, d'une visite chez votre beau-frère, etc. vous vous êtes certainement retrouvés devant diverses situations arboricoles qui vous ont interpellé sur le plan professionnel. Citons entre autres :

- des embranchements que vous avez estimé potentiellement faibles, à la limite du bris sinon avec une fissure déjà bien apparente;
- un tronc fissuré à l'angle d'une ou de plusieurs branches charpentières;
- une fourche aigue présentant de l'écorce incluse au point d'insertion avec le tronc ou avec une autre branche;
- une branche présentant une surcharge importante à son extrémité suite à la disparition des ramifications intermédiaires;
- plusieurs branches charpentières de gros diamètre, émergeant toutes du même niveau;
- la présence d'une cavité ouverte au niveau du tronc ou d'une grosse branche;
- une branche problématique quant à sa solidité mais importante pour sa contribution à la silhouette remarquable d'un arbre;
- etc.

Vous vous êtes alors questionné sur l'attitude à adopter face au défaut que vous constatez *de visu*. Une intervention aidera-t-elle à la survie de l'arbre ou au contraire augmentera-t-elle le facteur de risque ? Le remplacement de l'arbre est-il préférable à son maintien en place ? Y a-t-il d'autres moyens de réduire le risque présenté par le défaut constaté ? Un élagage de la ramure serait-il suffisant pour diminuer la menace ? La pose d'haubanage est-elle souhaitable pour un arbre manifestement dépérissant ou en mauvaise condition ?

Comme le disait le regretté Alex Shigo, les pratiques d'haubanage nécessitent une fine compréhension de l'anatomie et du métabolisme des arbres dont l'élément fondamental est encore et toujours, **la compartimentation**. La pose des haubans causera nécessairement des dommages aux arbres mais c'est le compromis pour une sécurité accrue et pour assurer la conservation d'arbres de valeur. D'ailleurs, c'est la croissance du nouveau bois durant les années subséquentes aux travaux qui assurera la solidité des armatures mises en place et leur efficacité à moyen et long terme. Il faut cependant se rappeler que la pose d'un hauban n'est aucunement une garantie que la partie consolidée ne cédera pas dans un délai plus ou moins rapproché.

On ne peut malheureusement tirer une règle générale décisionnelle pour les cas d'haubanage. Chaque situation doit être évaluée *in situ*, par un arboriculteur qualifié ou un inspecteur d'expérience qui établira la pertinence de conserver ou non une branche ou un arbre et donnera, le cas échéant, les directives sur la technique et les équipements à utiliser. La présence d'une cible potentielle, soit une table de pique-nique près du tronc, un sentier fréquenté ou encore une maison voisine, peuvent vous amener à être plus sévère lors de votre appréciation de la situation considérant les incidences possibles.

Ces mises en garde maintenant formulées, il ne faut surtout pas conclure que dorénavant il faut intervenir de manière drastique en privilégiant l'élagage des branches problématiques ou l'abattage des arbres à l'intégrité douteuse plutôt que de préconiser un haubanage salvateur.

L'objectif recherché par l'haubanage est d'installer une armature de support entre des branches ou entre le tronc et des branches, en vue de restaurer une solidité structurelle reconnue déficiente ou problématique.

Voilà une quinzaine d'années, en l'absence de cours de formation pour les arboriculteurs, nous nous sommes retrouvés avec une prolifération d'entreprises se prétendant toutes expertes en abattage et en « émondage d'arbres ». Cette situation jumelée au manque d'information de la population et à une certaine crédulité des gens a multiplié les pratiques arboricoles de mauvaise qualité avec pour conséquence la diminution de l'espérance de vie des arbres plutôt que l'assurance de leur préservation à moyen et long terme. L'haubanage s'est alors retrouvé au ban des pratiques quasi tombées en désuétude puisque sa réalisation impliquait une expertise dont ces « Joe Pick-Up » ne disposaient pas.

Certaines villes ont déjà fait ce choix douteux par le passé en considérant qu'il était plus économique d'enlever les branches problématiques et d'abattre les arbres affaiblis plutôt que de prescrire des haubanages qui requéraient plus de temps pour leur réalisation.

Mais, dans la majorité des cas, le fait de procéder à un haubanage permettra de conserver sécuritairement en place un arbre au port magnifique ou une branche contribuant à l'harmonie de la silhouette d'un arbre, tout en prolongeant de manière importante son espérance de vie utile pour le bénéfice de tous.

## PRINCIPES À RESPECTER

Dans le cas d'une intervention par un entrepreneur sur un arbre privé, il faut toujours bien informer le propriétaire de l'arbre de votre recommandation, la décision ultime revenant à ce dernier.

La décision d'installer un haubanage implique un suivi dans le temps avec des implications financières qu'il importe de préciser au client. Ce suivi consiste en l'ajustement au besoin de la tension des haubans souples métalliques et en la vérification régulière des structures mises en place et de l'état du bois aux abords des ancrages. Vous devez prendre en considération ces éléments lorsque vous établissez la prescription de travail et ce suivi doit faire partie de vos recommandations et être bien indiqué sur le document afin que le propriétaire comprenne son engagement. La fréquence des vérifications dépend de la nature des travaux, du potentiel de danger que présente l'arbre et de la partie de l'arbre impliquée. La présence d'une cible peut également inciter à des inspections plus rapprochées dans le temps.

À partir du moment où votre évaluation a été exhaustive et professionnelle, la responsabilité du propriétaire de l'arbre est entière.

Si le propriétaire n'accepte pas vos recommandations, ne veut pas entendre raison ou persiste à exiger des travaux arboricoles que vous estimez insuffisants ou inadéquats, retirez-vous du dossier et demeurez intègre sur le plan professionnel.

Dans le cas d'une municipalité, le contexte est quelque peu différent. Il s'agit d'un arbre public situé sur le domaine public et le citoyen est davantage le requérant qu'un décideur. La responsabilité civile relève uniquement de la ville.

Idéalement, tous les travaux d'haubanage réalisés par une municipalité sur ses arbres devraient se retrouver sur une liste constamment mise à jour afin de permettre leur vérification régulière par un élagueur ou par un inspecteur.

Que vous soyez un arboriculteur privé ou un inspecteur municipal, vous aurez certainement à effectuer de la sensibilisation et à jouer avec les perceptions des individus (par exemple, qu'un arbre fendu doit être abattu en urgence ou qu'une cavité dans le tronc indique que l'arbre est dangereux, etc.). Afin de faciliter la compréhension de ceux-ci, il est toujours recommandé de vous munir d'un livre ou deux de référence abondamment illustrés avec des exemples des mesures que vous préconisez. Vous serez alors mieux à même de rassurer le propriétaire ou le citoyen.

Vous hésitez encore sur l'efficacité des mesures de restauration sécuritaire que vous envisagez pour un arbre ou une partie d'arbre ? Imaginez vous en tant que résidant des lieux. Seriez-vous à l'aise avec vos recommandations en sachant que vos enfants joueront fréquemment aux alentours de cet arbre et que votre véhicule sera stationné à proximité ?

Une prescription d'haubanage doit être détaillée et avec l'avènement de la photographie numérique, il est désormais très simple de disposer de photographies montrant le type, la quantité et l'emplacement exact des haubans à installer.

Suite à la mise en place de l'armature (haubans, tiges filetées, etc.) par l'entrepreneur ou l'élagueur municipal, il est toujours préférable que vous effectuiez une vérification de la qualité des composantes utilisées, des travaux et du respect de votre prescription par l'exécutant.

Par la suite, insistez auprès du client privé afin qu'il procède à des vérifications régulières des systèmes de support arboricole installés.

En tant que professionnel, vous avez la responsabilité de conseiller à votre client ou au propriétaire (dans le cas d'une ville) la meilleure décision au regard des circonstances que vous avez analysé.

Décider ou recommander la pose d'haubans dans un arbre c'est avoir reconnu un défaut structurel que vous choisissez de conserver en prenant les mesures correctives que vous jugez appropriés afin de rétablir un niveau de sécurité acceptable pour tous.

En fin de compte, peu importe que vous soyez un arboriculteur commercial ou un inspecteur municipal, vous aurez, dans toutes ces situations, à **gérer le facteur de risque**.

Sur ce plan, je vous recommande fortement la lecture de l'article de Michael J. Ellison dans le numéro de mars 2005 du **Journal of Arboriculture**. Vous en apprendrez alors beaucoup sur l'évaluation du risque dans la gestion des arbres d'ornement. Une autre référence incontournable pour l'évaluation plus générale des arbres dangereux est le guide photographique **Evaluation of Hazard Trees in Urban Areas** de Nelda P. Matheny et James R. Clark publié par ISA.